



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 23 JUILLET 2021

Date de la convocation : 17 juillet 2021

Étaient présents : Monsieur CROTEAU Régis Maire, M. FURON Jean-Marc, Mme MONTMORENCY Patricia et M. GUILLEMETTE Olivier Adjoints au Maire, et Mmes et Mrs BUREL Stéphanie, CHOPIN Élodie, ENAULT Alexandra, ENOUF Guy, LEGRIGEIS Céline, MICHELLAND Pierre, MILLE Didier, et VERNHET Guy ;

Étaient absentes : Mme RAULINE Alexandra représentée par M. GUILLEMETTE Olivier, Mme TIZON Sophie représentée par M. MILLE Didier et M. VANDERMERSCH Thomas représenté par M. MICHELLAND Pierre.

Madame ENAULT Alexandra a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

1°) Evolution du territoire - Retrait de la communauté de communes Cingal - Suisse Normande – adhésion à la communauté de communes Val Es Dunes

Après avoir rappelé les principales motivations du conseil municipal pour quitter la CDC Cingal – Suisse Normande et adhérer à la CDC Val Es Dunes, et présenté l'étude d'impact réalisée par le cabinet CALIA conseil d'un tel changement, le conseil municipal a décidé à l'unanimité, de poursuivre la procédure de rattachement.

2°) Médiathèque / Validation du projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES)

Le Conseil municipal a validé à l'unanimité, le projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) élaboré en collaboration avec des membres de l'association bibliothèque, le président de l'APE et une professeure de l'école de Saint-Sylvain. Ce projet, après avoir analysé le territoire et le fonctionnement actuel de la bibliothèque, définit les orientations de fonctionnement de la future médiathèque et sert de base au programme de construction.

3°) Médiathèque / Validation du programme travaux / Lancement de la consultation d'architectes

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité, de lancer une consultation pour recruter un architecte pour le projet de construction d'une médiathèque, sur la base du programme élaboré par les membres de la commission bâtiments communaux et le groupe de travail Médiathèque.

4°) Dématérialisation de l'urbanisme / Devis NetADS

Dans le cadre de la transformation numérique des services publics, les communes devront être en mesure de recevoir des demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU) par voie électronique à compter du 1^{er} janvier 2022. Dans ces conditions, il convient de se doter d'un logiciel d'instruction des DAU permettant la dématérialisation.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, la proposition de OCI Urbanisme pour un montant total de 4800.50 € HT soit 5 380.60 € TTC ;

5°) Dématérialisation de l'Urbanisme / Convention d'hébergement de NetADS par le SDEC Energie

Le Conseil municipal a unanimement autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de service pour l'hébergement du logiciel Net ADS.

6°) Dématérialisation de l'urbanisme / Demande de subvention « France Relance »

Dans le cadre de France relance, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de solliciter une aide financière de 4 400.00 € auprès de l'Etat pour l'acquisition du logiciel d'instruction des autorisations d'urbanismes.

7°) Dispositif @ctes

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'adhérer au dispositif @ctes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Préfecture et signer le devis Berger-Levrault d'un montant de 960€ HT soit 1152€ TTC.

8°) : Fixation du lieu du bureau de vote

Le conseil municipal a fixé à l'unanimité le bureau de vote à la salle polyvalente situé Place de la Libération à compter du prochain scrutin.

9°) Création d'un poste en CDD / ménage salle polyvalente

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de recruter un agent pour effectuer le ménage de la salle polyvalente à raison de trois heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

10°) Presbytère / location

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de louer le presbytère à M. Didier MILLE et Mme Kelly GRASSET à compter du 1^{er} septembre 2021. M. MILLE Didier n'a pas pris part à la délibération.

11°) Avis sur le projet de parc éolien « portes du pays d'Auge »

Le conseil municipal a émis à l'unanimité un avis défavorable au projet de parc éolien « portes du pays d'Auge » sur le territoire des communes de Valambray et Mézidon Vallée d'Auge.

Le Maire
Régis CROTEAU

